

## Introduction

Notre projet, étant un dictionnaire des noms propres (NP) et des célébrités (ce qui peut paraître superposable, si l'on considère ce qui est fait en la matière dans d'autres dictionnaires de NP), nous oblige à nous situer sur deux axes : le linguistique avec respect des normes onomastiques et le culturel où les informations qu'on découvre ne sont guère exemptes de subjectivité et d'irrationnel. Notre défi est donc de faire en sorte que le contenu de l'information réponde aux faits réels tels qu'ils auraient pu exister ; c'est pourquoi nous avons décidé d'éliminer dans notre expression toute qualification excessive réduisant l'axe axiologique à une description frisant la neutralité (même si pour certains articles, nous n'avons pu nous distancier complètement des contingences qui y sont rapportées). Mais la plus grande tâche que nous avons eu à accomplir a été de fixer les critères de célébrité à partir desquels nous devions établir les nomenclatures des noms propres à traiter. Sans vouloir entrer dans les débats distinguant « célébrité et notoriété », nous avons essayé, en superposant les deux notions, de voir comment on pourrait considérer un événement ou une personnalité comme relevant de cet ordre. Car ce qui est notoire à une époque ne l'est certainement pas à une autre, et c'est sur l'axe du temps que nous avons surtout travaillé (l'espace étant toujours le même, ou presque), d'autant plus que, sur un plan synchronique, une célébrité doit passer le cadre local pour se donner une dimension universelle, dimension qui peut lui accorder une sorte de pérennité qui l'immortalise dans le temps comme dans l'espace. Il est vrai que ceci ne peut être atteint que par certains dont l'impact est d'une grande valeur, mais toujours est-il que ce qui est considéré comme étant célèbre doit au moins servir la mémoire collective d'une nation, d'une communauté, à travers lesquelles, il pourrait s'inscrire universellement. C'est dans cette optique que nous avons pensé la manière de définir les critères de ce qui serait célèbre et qui mériterait de figurer dans le répertoire de notre ouvrage.

Sur le plan méthodologique, nous nous sommes basée sur ce qui se fait traditionnellement en matière de classement et de présentation en essayant d'adopter la manière qui nous permet, sans bouleverser ces traditions, de nous démarquer par des procédés nouveaux en combinant des types de classement.

Sachant que c'est à ce niveau (du classement) que les lexicographes de tout temps ont essayé de se démarquer les uns des autres montrant leur génie dans la constitution d'une nomenclature. Comme exemple, nous nous sommes servie de lexicographes de divers horizons, classiques et modernes, de tradition arabe et occidentale. Pourquoi arabe, alors que nous rédigeons en français ? Parce qu'un plus du fait que le NP (surtout de personne) utilisé est constitué linguistiquement en arabe, la tradition arabe en matière de lexicographie (et même de prosopographie) a, dès les VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, produit des dictionnaires et notamment sur les célébrités, tel que *kiteb-el-ma'arif* (*livre des célébrités*) de Ibn Qoutayba (829-889) où les articles sont des biographies de personnages *importants* dans le monde arabo-musulman de l'époque. Mais sur le plan technique, nous nous sommes surtout basée sur les modes de présentation adoptés aussi bien par des dictionnaires

encyclopédiques que par des dictionnaires de noms propres occidentaux, classiques et modernes, tels que *la biographie universelle ancienne et moderne* de Louis Gabriel Michaud (1810-1828) et surtout *Le petit Robert des noms propres* (éd.2011). il est vrai que nous n'avons guère l'ambition de rivaliser avec ces ouvrages, mais nous nous en sommes inspirée quant aux techniques utilisées. Concernant la ou les formes de présentation, nous avons essayé, tout en cherchant à nous démarquer des ouvrages consultés, de conjuguer entre le modèle alphabétique et le thématique afin de répondre à deux exigences qui sont la rapidité dans la consultation par le biais de la classification alphabétique et la distinction des champs notionnels pour une meilleure orientation dans la recherche avec le regroupement thématique.

Nous projetons dans un travail ultérieur, d'élargir les perspectives de recherche vers d'autres domaines (traiter plus de quatre thèmes) avec absence de toute limitation temporelle. Ceci permettrait à l'ouvrage d'une part, de bien s'ancrer historiquement, et d'autre part de présenter un large éventail de thèmes répondant ainsi pleinement à l'aspect pluridisciplinaire d'un dictionnaire encyclopédique. Nous avons essayé de répondre à ces exigences, mais nous le faisons d'une manière assez limitée pour plusieurs raisons techniques et humaines dont nous pouvons citer la durée du projet (deux ans) et le nombre de chercheurs (quatre). C'est pourquoi nous estimons que notre produit, même s'il répond aux normes lexicographiques d'un dictionnaire de par son contenu (400 entrées, à peu près) et de par sa présentation choisie et argumentée (présentation à double aspect thématique et alphabétique), ne présente que le début d'un travail de fond où tout ce qui se rapporterait à la mémoire culturelle d'une nation doit être répertorié et classé dignement.

En parallèle, nous jugeons qu'un tel travail devrait faire l'objet de traduction en arabe, et en anglais pour une meilleure diffusion.

Quant à la mise en ligne sur le web de sa version numérisée, elle est envisageable dans la mesure où il y aurait possibilité d'être hébergé sur la toile. Ce serait alors une manière de se faire une place dans l'espace virtuel qui répond le mieux aux exigences de la rapidité et de la disponibilité, les grandes encyclopédies se disputent l'espace du net, certaines ont même cessé d'exister sous format papier (l'Encyclopédie Britannica, par exemple). Offrant un moyen illimité de stockage, le web permet d'approfondir les données en les reliant par l'hypertexte, inexistant dans les formes traditionnelles, version papier.

Ce sont là les perspectives futures que nous envisageons pour un travail comme le nôtre. Concernant la démarche technique utilisée pour la confection de notre produit, nous l'expliquons dans la partie qui suit.

### ***Partie technique***

Notre dictionnaire des noms propres a pour but de classer dans un même espace des personnalités ainsi que des événements algériens célèbres qui ont marqué la période de l'an

mille à nos jours. Pour ce faire nous avons pensé notre travail à deux niveaux : la présentation et le contenu.

En ce qui concerne le premier point, nous avons opté pour le répertoire à double aspect, formel et thématique où chaque thème constitue un chapitre pouvant être sous-catégorisé en sous-thèmes. Nous avons choisi ce type de présentation (contrairement à la tradition qui nous a habitués à l'aspect uniquement formel) pour faciliter la consultation en fonction du thème choisi. En lui attribuant parmi tant d'autres, les rôles informatif et didactique, nous cherchons, par le découpage thématique, à donner à notre ouvrage un aspect pratique et commode, en guidant le consultant vers l'univers qui l'intéresse.

Quant au deuxième point concernant le contenu, nous l'avons abordé par rapport à deux composantes qui sont : la nature des thèmes à classer, et les critères de célébrités à déterminer.

Les thèmes que nous avons arrêtés sont : l'histoire, la littérature, les arts, les sports. Nous aurions pu traiter d'autres thèmes, mais vu le temps qui nous est imparti pour la réalisation du projet –deux ans – et qui est relativement court pour une telle entreprise, nous avons jugé bon nous limiter à ces quatre thèmes. Notre choix s'est porté sur ces domaines parce qu'ils sont des lieux d'inscription de la mémoire, représentant les activités majeures d'une société sur le plan culturel et historique.

Concernant les critères de célébrité, nous avons jugé comme étant célèbre toute personne ayant marqué son temps par son apport intellectuel, politique et/ou militaire, religieux artistique et sportif. L'impact de cet apport devra avoir survécu dans le temps et dans l'espace de manière à nourrir les mémoires collectives localement et à s'inscrire dans une dimension universelle. Cependant, pour chaque thème, ces critères sont précisés en fonction de la spécificité de ce thème.

Nous ne nous sommes pas limités uniquement aux personnes nées en Algérie, mais nous avons considéré, dans notre classement, toute personne ayant laissé une trace dans son passage en Algérie, trace qui alimente le patrimoine, comme c'est le cas pour Ibn Khaldoun et son *ermitage scientifique* dans laqal'a d'Ibn Selama (Taoughzout) de Freneda ou Frantz Omar Fanon qui a milité aux côtés des algériens contre le colonialisme français.

Notre ouvrage s'articule donc en quatre chapitres, traitant chacun, un domaine avec un répertoire unifié, seul le chapitre « Arts » est sous-catégorisé en sous-thèmes qui sont : Arts plastiques (bande dessinée, caricature et peinture), cinéma et théâtre, musique et chanson. Les chapitres qui ne sont pas sélectionnés traitent de domaines qui comportent en eux des aspects variables, mais comme ils répondent à la même pratique, nous les avons unifiés, ex, sont classés dans la catégorie « Littérature » tous les noms d'écrivains ou de producteurs de littérature, alors qu'ils diffèrent du point de vue langue et aspect ; pour les langues, trois expressions sont considérées, à savoir la littérature d'expression arabe, d'expression française et d'expression tamazight. Quant à l'aspect, nous avons considéré la littérature

écrite et la littérature orale. Dans la partie « Histoire », sont réunis les éléments qui relèvent du religieux, du politique et/ou militaire et de l'intellectuel, car, souvent, l'intellectuel algérien des siècles passés (XI<sup>e</sup>/XIX<sup>e</sup>) est un religieux qui n'hésite pas à s'engager politiquement. Quant au militaire, il est étroitement lié au politique et au religieux.

Concernant les personnalités historiques, nous avons, pour certains articles, été obligés de nous situer à la fin du X<sup>e</sup> siècle pour expliquer la continuité de certains faits qui ont marqué le XI<sup>e</sup> siècle, début de la période dans laquelle s'inscrit notre projet (ex :Ziri Ibn Menad, la dynastie des Zirides, Bologhine...).

Concernant le domaine des « sports », les articles sont classés dans la même catégorie sans distinction entre les disciplines, sachant que la majorité des articles portent sur des célébrités de football.

Nous avons, cependant, rencontré un problème dans le classement formel de certains noms, car ils se présentent sous forme de suite patronymique où il est difficile de séparer le nom du prénom (tous deux formant une suite dénominate) ; ainsi pour respecter les formes onomastiques enregistrées et pour ne pas tomber dans les déformations des noms de personnes, nous avons établi le classement sans modifier l'ordre dans lequel apparaissent ces suites dénominatives composant le nom propre ex : *Abderrahmane Ben Mohamed El Djillali* est classé alphabétiquement parmi ceux qui commencent par la lettre « A ». de ce fait, tous les noms répertoriés dans les quatre rubriques sont présentés avec une lettre majuscule suivie de lettres minuscules, et cela, même lorsque le nom est bien distinct du prénom ; ceci a été décidé pour uniformiser la présentation formelle de répertoire.

Les noms sont transcrits phonétiquement et leur translittération est réalisée avec l'emploi du code *Arabica (DIN-31635)* qui se caractérise, entre autre, par l'emploi de l'accent (') pour représenter la laryngale sonore (ع), dans la transcription phonétique, cette consonne est parfois représentée, par [ç].

Les titres honorifiques (*cheikh(a), Moulay, Emir, Sidi, Si, Cheb, Colonel...*) qui accompagnent certains noms, sont mis entre parenthèses et disposés après le nom classé. Cependant, certaines personnalités sont citées par les pseudonymes sous lesquels elles ont toujours été connues, le nom originel ne vient qu'après, c'est pour qu'elles soient mieux identifiées.

L'astérisque qui accompagne certains noms propres signifie que ces noms font l'objet d'entrées les traitant, chacun, dans un article particulier. Accompagnant un acronyme ou un sigle dans le deuxième chapitre (Histoire), cet astérisque renvoie au glossaire qui se trouve à la fin de ce même chapitre. Chaque chapitre se termine par une partie réservée aux références bibliographiques et sitographiques.